

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### S TEMPO SWISS LIFE AM

(Compartiment de l'OPCVM « SAGIS INVEST » nourricier de HUGO SWISS LIFE AM)

(Code ISIN : Part A : FR0010434910)

SAGIS ASSET MANAGEMENT

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

■ Le compartiment nourricier « S TEMPO SWISS LIFE AM » a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître « HUGO SWISS LIFE AM » (FR0012649713) diminué des frais de gestion réels propres au nourricier, à savoir obtenir un rendement, après déduction des frais de gestion, supérieur à celui de son indice de référence : 40% MSCI World Index (USD) + 60% JP Morgan Government Index Broad Hedged EUR TR. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis.

Le type de gestion de l'OPCVM nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de l'OPCVM maître. La performance de ce compartiment nourricier pourra toutefois être inférieure à celle de l'OPCVM maître, en raison de ses frais de gestion propres.

■ Le compartiment nourricier « S TEMPO SWISS LIFE AM » est un compartiment nourricier de l'OPCVM « HUGO SWISS LIFE AM » (FR0012649713).

A ce titre, l'actif du compartiment nourricier « S TEMPO SWISS LIFE AM » est investi en totalité et en permanence en parts de l'OPCVM maître « HUGO SWISS LIFE AM » et à titre accessoire en liquidités. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés, ou de gré à gré.

#### ■ Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

La stratégie d'investissement du fonds repose sur une gestion discrétionnaire permettant de moduler son exposition aux différents marchés en fonction de l'analyse financière que fait le gestionnaire. Pour répondre à son objectif de gestion, le FCP mène une gestion discrétionnaire tout en investissant sur les marchés internationaux d'actions, d'obligations et instruments monétaires. Son exposition à la classe d'actifs Actions peut varier entre 0 et 60% de l'actif net. L'exposition du fonds aux autres classes d'actifs peut varier entre 0 et 100% de l'actif net. Le fonds peut être exposé via des OPCVM ou FIA, à hauteur de : 20% maximum en actions de petite et moyenne capitalisations (inférieures à 1 milliard d'euros), de toutes zones géographiques; 20% maximum en actions de marchés émergents; 20% maximum en obligations de marchés émergents; 10% maximum en obligations convertibles; 40% maximum en titres de taux de notation inférieure à « Investment Grade » ou en titres non notés ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion (y compris titres subordonnés hors obligations contingentes convertibles); 70% maximum au risque de change sur des devises hors euro. Le fonds s'interdit d'investir dans des obligations contingentes convertibles. La fourchette de sensibilité au risque de taux est comprise entre -3 et 10. Le fonds pourra utiliser des instruments dérivés dans la limite d'une fois l'actif. Le fonds est stratégiquement investi dans les classes traditionnelles d'actifs suivantes : actions et instruments financiers de taux (obligations d'Etat, obligations du secteur privé (marché du crédit)) ; et dans d'autres classes d'actifs ou des stratégies de gestion ayant pour objectif un complément de rendement par rapport aux classes d'actifs traditionnelles. Le fonds peut être investi en parts et/ou actions d'OPCVM/FIA(OPC) internes et/ou externes.

Parts ou actions d'OPCVM, de FIA, de fonds d'investissement de droit étranger (dont des trackers (ETF « exchange traded fund »). Le FCP peut détenir jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM ou ETF français et européens conformes à la Directive 2009/65/CE, ou, dans la limite de 30% de l'actif, des FIA français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux 4 critères de l'article L.214-13 du Code Monétaire et Financier. Les ETF seront des « trackers » simples sans effet de levier ou à effet de levier sous forme d'OPCVM. Le FCP se réserve la possibilité d'investir dans les OPCVM gérés par la société de gestion. Ces instruments financiers seront sélectionnés pour atteindre l'objectif d'allocation défini par la gestion dans le respect des contraintes énumérées plus haut.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation totale

**Durée de placement recommandée :** Supérieure à 4 ans

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

#### **Conditions de souscription et rachat :**

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jeudi ouvré à 16 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du vendredi. La valeur liquidative est hebdomadaire, calculée chaque vendredi à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes et des jours de fermeture de Bourse. Dans ce cas, elle est calculée la veille.

Lorsque le jour de centralisation des souscriptions / rachats du fonds maître est un jour férié en France ou jour de fermeture de Bourse, la centralisation des souscriptions / rachats du fonds nourricier sera, uniquement dans ce cas, la veille du jour de centralisation des souscriptions / rachats, c'est-à-dire le mercredi à 16h.

En outre une valeur liquidative estimative est calculée le dernier jour de bourse du mois de décembre de chaque année; cette valeur liquidative estimative ne pourra pas servir de base à des souscriptions/rachats. Conditions de souscription et rachat de l'OPCVM maître :

Les demandes de rachat sont centralisées chaque vendredi de bourse ouvré à 11h.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,  
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

#### SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du compartiment est susceptible d'évoluer dans le temps

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 4 » de risque du compartiment ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce compartiment est classé dans cette catégorie (4) en raison de son exposition flexible, via l'OPCVM maître entre actions et instruments de taux entraînant des variations moyennes de la valeur liquidative et donc une volatilité moyenne qui induit un profil de risque et de rendement équilibré.

#### RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR : Via l'OPCVM maître :

**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

**Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés :** Risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres et/ou les contrats futures.

**Risque de contrepartie :** Risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le risque de défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque de liquidité :** Pour l'ensemble des classes d'actifs traitées mais plus particulièrement les obligations High Yield, les actions de petites et moyennes capitalisations, et les actions émergentes, il existe un risque de liquidité : il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de réaliser la cession de titres détenus en portefeuille en temps opportun (i.e. pour faire face à un rachat) et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur du FCP.

Le compartiment peut être exposé à un risque de liquidité sur l'OPCVM maître en cas de rachats importants, l'OPCVM maître pouvant être amené à devoir liquider ou modifier une part significative de son actif pour honorer les rachats de parts présentés par SAGIS AM. Les conditions de souscription et de rachat dans l'OPCVM maître sont exposées dans le paragraphe ci-dessus « Conditions de souscription et de rachat dans l'OPCVM maître » au sein de la section « Objectifs et politique d'investissement ».

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

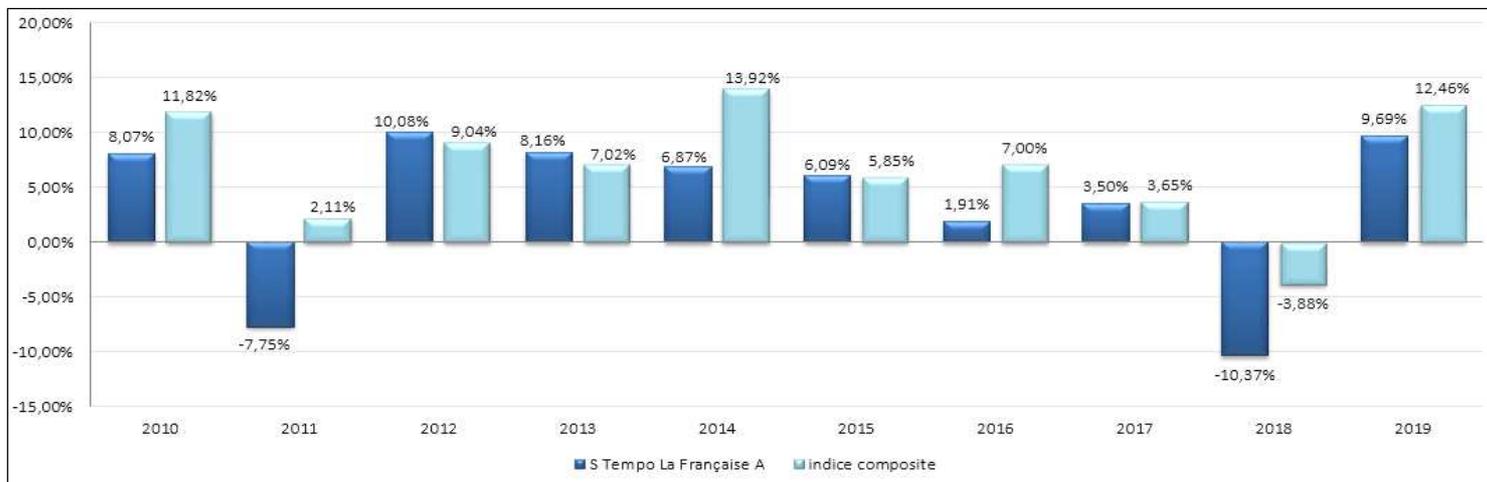
FRAIS PRELEVÉS AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	Néant
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part du compartiment au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PONCTUELS PRELEVÉS PAR LE COMPARTIMENT SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	0,55% TTC
FRAIS PRELEVÉS PAR LE COMPARTIMENT DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	Néant

(\*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais estimés à la date d'agrément. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet [www.sagis-am.com](http://www.sagis-am.com).

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



**AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance du compartiment est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur de référence (référence 40% MSCI WORLD converti en euro + 40% JP Morgan Global Government Bonds Global Local Currency + 20% EONIA) est calculée dividendes et coupons réinvestis.

**- DATE DE CREATION DU FONDS : 23/03/2007**

**- DEVISE DE LIBELLE : Euro**

**- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE :** Changement de dénomination le 11/10/2013 (*ancienne dénomination : Anelse*)

Le compartiment géré en titres en direct depuis sa création devient un compartiment nourricier de l'OPCVM « HUGO LA FRANCAISE » à partir du 12/06/2015.

Les performances réalisées antérieurement à ce changement de structure ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

25/07/2017 : Modification de l'indicateur de référence.

05/10/2020 : Modification de l'objectif de gestion et stratégie du fonds maître. Changement de société de gestion, de dépositaire, de centralisateur, du gestionnaire administratif et comptable par délégation et du commercialisateur pour le fonds maître.

## INFORMATIONS PRATIQUES :

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet). **NOM DU**

**DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)**

■ **LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE NOURRICIER ET SUR LE MAITRE (DICI-règlement/rapport annuel/document semestriel) :** Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**SAGIS ASSET MANAGEMENT**

72, Avenue Victor Hugo – 75116 – PARIS.

Tél : 01 76 62 26 22

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :** Dans les locaux de la société de gestion.

**REGIME FISCAL :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

■ **LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM CAR IL EST UN COMPARTIMENT :** [www.sagis-am.com](http://www.sagis-am.com).

Politique de rémunération : La politique de rémunération est disponible sur le site internet : [www.sagis-am.com](http://www.sagis-am.com).

**La responsabilité de SAGIS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.**

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SAGIS Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 05/10/2020.**